

Autres risques....

Electricité : électrisation, électrocution



- ◆ **Ne pas intervenir** sur les équipements et les armoires électriques sans habilitation électrique.
- ◆ **Ne pas utiliser** de matériels défectueux et le signaler
- ◆ **Ne pas toucher** un appareil sous tension avec les mains mouillés

La réglementation prévoit que l'employeur doit fournir des équipements de protection et que le salarié doit les utiliser

Incendie : asphyxie, brûlures

- ◆ **Alerter** les secours et le responsable
- ◆ **Ne pas utiliser** l'ascenseur
- ◆ **Utiliser** l'extincteur si possible
- ◆ **Evacuer** les lieux



Je signale immédiatement tout incident à mon employeur



SIEGE SOCIAL

4 Rue Raymond Aron
51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE
tél 03.26.70.40.41
mail : contactchalons@stsm51.fr

Rond Point la Camuterie
Z.A.C Les Accrués 2
51800 SAINTE MENEHOULD
tél 03.26.60.87.99
mail : contactmenou@stsm51.fr

24 rue Ampère
51300 VITRY LE FRANCOIS
tél 03.26.74.22.98
mail : contactvitry@stsm51.fr



Chaque salarié est responsable de sa sécurité ainsi que celle de ses collègues

Respectez les consignes de sécurité

N'hésitez pas à solliciter le Service de Santé au Travail

Copyright © "STSM51 2023" Tous droits réservés

Agent d'entretien

Conseils au salarié



Préservons la
Santé au Travail



Les conseils de prévention

► Postures, manutention manuelle

- Port de charges (poubelles)
- Déplacement du petit mobilier
- Gestes répétitifs (vitres, poussières...)
- Travail à des hauteurs différentes (nettoyage en hauteur, nettoyage des sols, des plinthes)

Les facteurs de risques

► Chutes, glissades

- Sols mouillés, encombrés
- Endroits mal éclairés
- Travail dans les escaliers
- Travail en hauteur



► Plaies

- Manipulations des déchets

► Produits chimiques

- Utilisation de produits d'entretien (décapants, désinfectants, dégraissants)
- Réactions chimiques liées aux mélanges
- Projections accidentelles

Les effets sur la santé

- Douleurs dorsales
- Douleurs des bras, épaules
- Entorses/fractures
- Coupures/Piqûres
- Contusions/Tendinites
- Brûlures de la peau
- Irritations de l'œil
- Irritations respiratoires



Postures/manutention manuelle

- ◆ **Faire attention** à ses postures de travail
- ◆ **Adapter** les outils de travail à la tâche pour la réalisation
- ◆ **Privilégier** les chariots d'entretien ou les seaux à roulettes, le balai trapèze, l'essoreuse
- ◆ **Privilégier** du matériel à chaque étage
- ◆ **Utiliser** le matériel télescopique : manches de balais, canne d'aspiration, pince...
- ◆ **Alterner** les tâches de travail



Plaies

- ◆ **Porter** des gants
- ◆ **Être vigilant** lors de la présence d'objets coupants (verre, lame) ou piquants (aiguille, seringue).



Le Médecin du Travail :

Un interlocuteur privilégié

Il conseille le salarié et l'employeur
Il est lié par le secret médical
Il aide à améliorer les postes et à les adapter à l'état de santé des salariés

Chutes/glissades

- ◆ **Porter** des chaussures fermées et plates
- ◆ **Ne pas marcher** sur un sol mouillé et baliser la zone
- ◆ **Utiliser** du matériel télescopique (perche) ou du matériel stable (escabeau, marche pied...) pour les travaux en hauteur



Produits chimiques

- ◆ **Porter** la tenue de travail fournie par l'employeur : gants, blouse, lunettes...
- ◆ **Ne pas fumer**, boire ou manger avec les mains souillées
- ◆ **Se laver** régulièrement les mains et en fin de poste
- ◆ **Connaître** la signification des étiquettes
- ◆ **S'assurer** de l'étiquetage des produits reconditionnés
- ◆ **Ne jamais mélanger** les produits



Nettoyons en bonne santé !

